

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Avis au sujet du Congrès Sacerdotal. — III Correspondance romaine. — IV Nos canadiennes en Chine et les lépreux. — V M. l'abbé Moïse Mainville. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Offices nouveaux. — VIII Prières des Quarante-Heures.

**AU PRONE**

Le dimanche, 12 janvier

On annonce :

La Septuagésime ;

La fête de la Sainte-Famille, remise au lundi.

On publie :

La nouvelle législation sur les fiançailles et le mariage ;

**Dans le dioc. de Joliette, la collecte pour l'abolition de l'esclavage.**

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 12 janvier

Messe du dim. dans l'Oct. de l'Epiphanie, **semi-double**; mém. de l'Oct.; préf. de l'Epiphanie. — I Vêpres de l'Oct., **double majeur**; mém. du dim.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

09088

Le dimanche, 19 janvier

**Diocèse de Montréal.** — Du 11e dim. après l'Epiph., S. Nom de Jésus (Maisonneuve); du 15 janvier, saint Paul l'Ermite; du 17, saint Sulpice; du 19, saint Canut.

**Diocèse de Saint-Hyacinthe.** — Du 14 janvier, saint Hilaire; du 16 janvier, saint Marcel.

**Diocèse de Sherbrooke.** — Du 16 janvier, sainte Priscille (Ditchfield).

**Diocèse de Valleyfield.** — Du 17 janvier, saint Antoine abbé (Starnesboro).

**Diocèse de Pembroke.** — Du 15 janvier, saint Paul l'Ermite (Sheenboro).

J. S.

**BIBLIOTHEQUE  
 DE LA MAISON MÈRE  
 C. N. D.**

## AVIS AU SUJET DU CONGRES SACERDOTAL

---

On nous prie de faire remarquer, surtout à nos confrères de la ville, que tous ceux qui se proposent d'assister au Congrès Sacerdotal, les 29 et 30 janvier prochains, sont respectueusement sollicités d'en avertir par lettre M. l'abbé R. Neveu, p.s.s., économe du Grand-Séminaire (857, rue Sherbrooke-Ouest). Les séances ne finiront pas avant midi, chaque jour, et M. l'économe a besoin de savoir le nombre des convives qu'il devra recevoir à dîner. Donc, même si l'on doit retourner chez soi, chaque soir, l'on est prié d'avertir.

---

## CORRESPONDANCE ROMAINE

---

Le 5 décembre 1912.

**L**E consistoire du 2 décembre a été marqué par deux incidents principaux, et que personne ne pouvait prévoir. Le premier est que le pape n'a point prononcé d'allocution, ce qui est ordinairement d'usage dans tous les consistoires. Evidemment, on ne peut à ce sujet fixer des règles au Souverain-Pontife, qui sait parfaitement s'il veut dire quelque chose, et ce qu'il a à dire. S'il parle, on l'écoute avec le respect dû à sa dignité suprême; s'il se tait, cela prouve que le pape croyait plus expédient de ne rien dire. Une allocution d'abord suppose que le pape veut entretenir les cardinaux de faits saillants qui intéressent l'Eglise. Si ces faits saillants font défaut, l'allocution peut manquer de base.

— La seconde caractéristique est la nomination du baron Charles de Hornig, évêque de Veszprem, en Hongrie, comme cardinal. On s'attendait à voir élever à cette éminente dignité Mgr Csernoch, archevêque de Kalocas (Hongrie), et qui monte sur le siège primatial de Gran, laissé vacant par la démission du cardinal Vaszary, bénédictin, que des raisons de santé et son âge avancé (81 ans) forçaient de laisser à un autre le gouvernement de son diocèse. La nomination de l'évêque de Veszprem, sur laquelle le plus rigoureux silence avait été maintenu, a été une surprise. On s'attendait à ce qu'il n'y eût dans ce consistoire aucune création de cardinal, aussi l'étonnement a été grand dans les cercles catholiques de Rome. On faisait remarquer que le pape nomme toujours plusieurs cardinaux à la fois, ce qui est exact; mais il y a des exemples, sous Pie IX, de la nomination d'un seul cardinal. D'ailleurs si le pape est absolument libre dans la création des cardinaux, il l'est encore plus dans le mode de nomination. Qu'il crée plusieurs cardinaux dans le même consistoire, ou qu'un seul, ce sont après tout choses fort indifférentes.

— Dans ce même consistoire, le pape a préconisé Mgr Caron, ancien évêque de Ceneda, archevêque de Gênes. La préconisation était prévue malgré le refus ou le retard, car on ne peut encore se prononcer, mis par le gouvernement italien à l'*execuatur* des bulles du nouvel archevêque. D'où provenait ce retard? Pour qui est au courant des choses italiennes, et de celles de Gênes en particulier, le coup partait d'une fraction, assez importante par l'influence de catholiques de ce diocèse, qui, étant plus ou moins infectés de modernisme, ne voulaient point voir à leur tête un prélat qui aurait été leur adversaire décidé. Aussi, ne reculant devant rien, ils s'allièrent avec les francs-maçons de la région pour obtenir d'eux que le

gouvernement mit le *veto* à cette nomination. Le gros grief, je l'ai déjà dit, était le départ de Gênes du Père Semeria, barnabite, dont on accusait le futur archevêque. La Consistoriale crut de son devoir de déclarer, dans une lettre publiée aux *Acta Apostolicae Sedis*, que l'évêque de Ceneda n'était absolument pour rien dans les mesures prises contre le barnabite, et dont le cardinal de Lai revendiquait hautement toute la responsabilité. Mais cette déclaration, à laquelle on aurait dû cependant ajouter foi, n'arrêta pas les meneurs. Tous les journaux maçonniques marchèrent d'un commun accord contre l'archevêque et l'organe des jeunes gens fit chorus avec eux. Ces tendances libérales et modernistes, car elles se confondent dans la pratique, n'étaient point inconnues du Saint-Siège; aussi il vint de prendre une mesure excessivement grave, et a mis en interdit partiel le diocèse de Gênes. C'était le moyen le plus efficace pour faire revenir en eux-mêmes les fauteurs de troubles, et les obliger à résipiscence. La Consistoriale, organe par lequel le pape a fait prendre le décret d'interdit, rappelle d'abord que si l'*exequatur* a été refusé par le gouvernement à Mgr Caron, cela venait en suite de demandes faites par des catholiques de Gênes à tendances libérales et modernisantes. L'interdit n'est que partiel; mais il est cependant très grave, et porte sur les offices pontificaux. Sont défendues aussi les solennités extérieures du culte. Plus d'offices pontificaux, sous n'importe quel prétexte; plus d'ordinations, de confirmations, de consécrations d'églises, etc. Ils n'ont pas voulu de mon archevêque, semble dire le pape, ils n'auront aucun évêque. Nous avons eu des évêques privés *ad tempus* du droit des pontificaux, mais c'est le premier exemple que je rencontre dans l'histoire d'un interdit partiel et se bornant aux seules fonctions épiscopales. L'interdit dont fut frappé le diocèse d'Adria après les blessures infli-

gées à son évêque Mgr Boggiani, était un interdit général jeté sur tout le diocèse, ce qui est bien différent. Le Chapitre métropolitain de Gênes s'est empressé d'écrire au Souverain-Pontife une lettre, où il donne raison à la mesure pontificale en protestant à son tour contre les menées des catholiques, qui ont voulu influencer sur le gouvernement et mettre obstacle aux décisions du Saint-Siège. Il proteste également de son attachement inviolable au Souverain-Pontife et à l'archevêque qu'il leur a donné, espérant que le gouvernement italien finira par accorder l'*exequatur* désiré, si on en excepte quelques mécontents, par tout le peuple de Gênes.

—On voit que le Souverain-Pontife a voulu par cet acte montrer qu'il n'était pas dupe de ces Judas d'un nouveau genre qui, extérieurement catholiques, mettent tout en oeuvre pour contrecarrer les dispositions du Saint-Siège; et la vigueur du coup qu'il vient de frapper sera de salutaire avertissement pour les cas similaires qui pourraient se produire.

—Cette mesure d'ailleurs a été doublée immédiatement d'une autre que personne n'attendait et qui aura encore un plus grand retentissement. La presse italienne se divise nettement en trois catégories. La première, la plus importante par le nombre, est la presse gouvernementale qui ne voit que l'Italie officielle et ne consent ordinairement à s'occuper de l'Eglise que pour incriminer son intransigeance, l'inflexible sévérité de ses dogmes et regretter que le pape ne soit pas le dévoué chapelain du roi. Il y a des gradations dans cette classe, et certains journaux, comme le *Populo Romano*, de Rome, le *Corriere della Sera*, de Milan, sont en général respectueux de la religion, et ne font point profession d'anti-cléricalisme. La seconde catégorie est celle des journaux, ordinairement tous régionaux, qui prennent leur mot d'ordre du Vatican, suivent

avec une filiale soumission ses directions et soutiennent en tout et partout les droits du Saint-Siège comme celui-ci entend et veut qu'ils soient soutenus. Il y a une troisième classe de journaux qui se disent catholiques, et le sont en effet, mais ont une teinte libérale plus ou moins accentuée. Ils sont les organes de ce petit groupe de députés qui s'appellent *cattolici deputati* et non *deputati cattolici*, ce qui est une nuance très sensible. Dans ce nombre de journaux, je citerai le *Corriere d'Italia*, de Rome, l'*Avvenire d'Italia*, de Bologne, *Il Momento*, de Turin, l'*Italia*, le *Corriere di Sicilia*. Tous ces journaux avaient formé ensemble une sorte de *trust*, et étaient devenus la propriété de la *Societa editrice Romana*.

— En quoi consistait leur libéralisme? c'était au fond la reconnaissance implicite, mais réelle, de l'état de choses existant et par conséquent de la spoliation du Saint-Siège. Par conséquent, il fallait que les catholiques s'organisassent dans ce nouvel état de choses, et, sans récriminations inutiles sur le passé, cherchassent à accroître leur influence pour participer en plus grand nombre et avec plus de poids à la vie politique du pays. Tel n'était pas l'avis du Saint-Siège, mais ces journaux n'en avaient cure et continuaient leur propagande sans s'inquiéter de ce que l'on pouvait penser ou dire au Vatican. Il en résultait que, par la force des choses, comme ces journaux soutenaient la religion, et sous ce rapport ils ont eu de bonnes luttes à soutenir, les catholiques étaient exposés à croire qu'il fallait la soutenir comme eux, en faisant table rase du passé et en cherchant à s'organiser dans le nouvel ordre de choses créé par la Révolution italienne. Cette attitude avait trompé bien des catholiques, car la diffusion de ces journaux était relativement importante et le Saint-Siège pouvait se trouver, *sensim sine sensu* amené à emboîter le pas. C'était l'*Ecclesia discens* qui arrivait à traîner à sa remorque l'*Ecclesia docens*.

— Cette situation équivoque vient d'être tranchée nettement par un avis officiel, inséré dans les *Acta Apostolicae Sedis*. Le pape déclare que ces journaux ne sont pas conformes aux directions pontificales, et notamment aux règles tracées dans la lettre du 1er juillet 1911 à l'épiscopat lombard, quoiqu'il en soit d'ailleurs des intentions de quelques personnes recommandables qui les dirigent ou les aident. Il est à noter que l'année dernière, Mgr Caron, évêque de Ceneda, avait mis ces mêmes journaux à l'index particulier de son diocèse.

— On dira : mais le pape tire sur ses troupes ? Je dirai plutôt qu'il tire sur les trainards et les transfuges pour les reconduire au gros de l'armée catholique, et leur faire emboîter le pas. Une armée n'est forte que par la cohésion de ses unités. Et ces journaux, loin de procurer cette unité, jetaient le trouble et la défiance dans les rangs des catholiques et suivaient une tendance qui était loin d'être celle de leur chef. Sans cet acte vigoureux, qui dissipe toute équivoque et montre clairement la pensée pontificale, Pie X pouvait se trouver à l'improviste séparé du gros de son armée qui, de bonne foi, aurait cru le suivre et le seconder en faisant précisément le contraire de ce qu'il aurait voulu.

— Je sais que le problème italien est difficile et complexe, mais je sais aussi qu'une seule personne en Italie a qualité pour le résoudre : c'est le pape. Et en le suivant, on pourra ne pas marcher à la victoire, car Dieu seul la donne quand il veut et comme il veut, mais on aura la certitude de suivre la bonne voie, et en faisant la volonté du pape, de faire celle de Dieu, c'est là l'essentiel.

DON ALESSANDRO.

## NOS CANADIENNES EN CHINE ET LES LEPREUX

**L** ne se passe pas de semaines sans que les revues ou journaux de France ne signalent quelque part, sous une forme ou sous une autre, l'action persistante pour pour le bien de " celle qu'on chasse ", comme écrivait récemment Georges Montorgueil dans la *Semaine littéraire*, ces admirables religieuses françaises, toutes filles de saint Vincent de Paul, quel que soit d'ailleurs leur costume. L'autre jour, c'était à l'hôpital d'Avignon, qu'on a comme de juste laïcisé... Une épidémie ayant rempli les salles de typhiques, on chercha des infirmières laïques?... Mais elles se firent plutôt rares. Si bien que les " autorités ", d'un bon teint pourtant radical et socialiste, durent faire appel aux bonnes Soeurs. Ces derniers temps, c'est à la guerre des Balkans, chez les Turcs ou chez les alliés leurs adversaires, peu importe, la vraie charité ne distingue pas, que les Soeurs françaises, comme aussi les admirables infirmières de la Croix rouge—qu'on appelle justement pour cela des Soeurs laïques!— se donnent sans compter aux mourants et aux blessés. Aussi les listes des *prix de vertus*, à l'Académie et ailleurs, en dépit de toutes les proscriptions, ou peut-être à cause d'elles parfois, se remplissent des noms des bonnes Soeurs... Et tout le monde dit : " C'est admirable ". Et ce qui est plus rare, c'est vrai.

Eh bien, nos petites Soeurs canadiennes de Chine, dignes émules de leurs soeurs de France et du Canada, sont à nous gagner là-bas des mérites et des grâces en abondance. Elles y font merveille. A la date du 4 octobre, Mgr Mérel, leur évêque, écrivait à Mgr l'archevêque de Montréal pour lui demander encore des Soeurs, afin de soigner ses lépreux. Dans sa lettre l'évêque missionnaire fait un éloge ému des Canadien-



nes, de leur zèle et de leur charité intelligente. Et communiquant ce désir de Mgr Mérel aux Soeurs d'Outremont, Mgr Bruchési a demandé: " Qui veut partir? ". Elles se sont toutes levées. Mais n'anticipons point.

" Les chères Soeurs canadiennes — écrit Mgr Mérel — sont en train d'opérer des prodiges de conversion parmi les femmes manchoux. Déjà une centaine de ces femmes étudient le catéchisme à leur communauté... La Supérieure a visité plusieurs fois le quartier habité par les Manchoux et se prépare à y établir des ouvriers pour donner du travail à leurs femmes et les gagner à Jésus-Christ. Si nous trouvons des ressources, nous aurons-là des milliers de catéchumènes. Or, depuis deux cents ans, nous n'en avons point eu parmi les familles fixées à Canton... "

N'est-ce pas là, pour le zèle de notre foi canadienne l'un des plus beaux stimulants? Dieu va se servir de nos petites Soeurs, c'est l'évêque missionnaire qui l'écrit, pour faire ce qui ne s'était pas fait depuis deux cents ans! Qui sait si cette parole ne touchera pas quelque coeur de jeune fille encore indécis et ne l'ouvrira pas à la vocation sainte ?

Mgr l'évêque de Canton expose ensuite ce que c'est que l'oeuvre nouvelle des femmes lépreuses, à laquelle il convie les Canadiennes.

" Le gouvernement chinois — écrit Sa Grandeur — nous demande de prendre la direction d'une léproserie qui accueillerait trois à quatre cents femmes ou petites filles. Le gouvernement donnerait pour l'entretien de chaque lépreuse cinq sous par jour en commençant. Moi je fournirais aux religieuses le logement, un aumônier et une allocation de neuf cents à mille piastres chinoises (environ (\$500.00) par an... Trois ou quatre religieuses suffiraient, car elles se feraient aider par les moins malades... "

“ Des centaines et des milliers de pauvres lépreuses — continue Mgr Mérel — tendent vers vous, Monseigneur, leurs mains suppliantes. . . Envoyez-nous, disent-elles, des religieuses pour nous soulager dans nos souffrances corporelles et ouvrir à nos âmes la porte du ciel. . . ”

A cette lettre si touchante et si confiante tout ensemble, Mgr l'archevêque a répondu le 19 décembre dernier :

Monseigneur,

Votre lettre est arrivée à Montréal pendant que je visitais nos institutions religieuses montréalaises de l'Ouest canadien et américain. Je n'ai pu en prendre connaissance qu'à mon retour, vers la mi-novembre. — L'appel que vous me faites en faveur des pauvres femmes lépreuses m'a profondément touché. Plus une misère est grande, plus nous devons, ce me semble, nous montrer généreux et empressés à la soulager. En ouvrant ses bras à ceux qui souffrent, Jésus-Christ n'a excepté personne. N'a-t-il pas dit : *Venite ad me, omnes qui onerati estis*. Les lépreux ont été l'objet de sa compassion et de ses miracles. Aussi, à votre demande, Monseigneur, j'ai répondu oui sans hésiter, dans mon coeur. — Je suis allé voir ensuite nos chères Soeurs de l'Immaculée-Conception. Elles connaissent votre désir : elles m'attendaient. Elles étaient quarante environ : professes, novices et postulantes. “ Mes enfants, leur ai-je dit, on vous propose une oeuvre nouvelle en Chine, une oeuvre d'abnégation et de sacrifice, mais belle, glorieuse comme la charité même que notre divin Maître a prêchée et pratiquée : c'est l'oeuvre des pauvres femmes lépreuses. L'acceptez-vous? Que celles d'entre vous qui se sentent prêtes à partir pour s'y dévouer, se lèvent? ”—Monseigneur, les quarante se levèrent à la fois! — C'est donc une chose décidée et j'en suis heureux. Votre léproserie sera sous les soins de nos

religieuses de Montréal; ce sera, j'en suis sûr, pour notre diocèse une source de bénédictions et de grâces. Nous vous enverrons quelques missionnaires au printemps. — J'ai rencontré à Vancouver les quatre nouvelles qui vous sont arrivées le mois dernier. J'ai admiré leur courage et leur esprit de sacrifice. Ce sont des apôtres. — Je remercie le Seigneur qui se sert ainsi de nos enfants pour convertir les infidèles et ouvrir le ciel à des milliers d'âmes. Et je vous réitère, Monseigneur, ma vive reconnaissance pour vos paternelles bontés à leur égard. — Agréez, Monseigneur, pour la nouvelle année et pour toujours, mes meilleurs vœux et l'assurance de mes sentiments tout fraternels en Notre-Seigneur.

PAUL, arch. de Montréal.

### M. L'ABBE MOISE MAINVILLE

**D**ANS la nuit du samedi au dimanche, le premier décembre dernier, mourait à l'Hospice de la Providence, au Coteau-du-Lac, emporté par une angine de poitrine, un vénérable prêtre, dont tout le diocèse de Montréal, avant et avec celui de Valleyfield, a connu et admiré le zèle, M. l'abbé Moïse Mainville, ancien missionnaire des sauvages à Saint-Régis.

D'une nature tout d'une pièce et d'un caractère plutôt original, M. Mainville était un prêtre de foi très vive et d'un zèle ardent. Il faut l'avoir entendu parler de ses sauvages, avec cette pointe d'humour qu'il savait mettre partout et ces couleurs un peu vives que son imagination prêtait aux moindres récits, pour savoir combien il aimait les âmes et avec quels soins il les tournait vers le Bon Dieu. Homme d'étude, et de réflexion, il avait acquis beaucoup de connaissance des hom-

mes et des choses. A quarante ans, quand il fut nommé par feu Mgr Bourget, à la mission de Saint-Régis, il se mit avec ardeur à l'étude de la langue iroquoise, toute différente de celle des Chippewas qu'il avait précédemment évangélisés, et il s'en rendit bientôt maître. Son zèle pour le saint ministère, pour le soin des malades, et l'instruction des enfants en particulier, lui gagna très vite les coeurs, et, après douze ans de labeur, il laissa à son successeur, M. l'abbé Bourget, une mission où la ferveur n'était pas inconnue. D'ailleurs, il ne prit sa retraite que pour travailler encore. Il s'occupa, avec succès, de revoir et de compiler, à Valleyfield, à Chateauguay ou au Côteau-du-Lac, d'intéressantes archives paroissiales. Au Concile de Montréal, en 1895, Mgr Emond, son évêque, l'invita à l'assister en qualité de théologien.

M. Mainville était né à Saint-Clet, le 22 avril 1844. Il étudia au Collège Bourget à Rigaud, puis au Grand-Séminaire de Montréal, et fut ordonné le 22 novembre 1868. Bientôt, il entra chez les Cleres de Saint-Viateur, et devenait vicaire puis curé de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus, à Montréal, alors sous la direction de ces dignes religieux. Plus tard, il fut professeur, toujours chez les Viateurs, au lycée Saint-Michel à Paris, au Collège Bourget à Rigaud, et enfin au Collège de Joliette (aujourd'hui séminaire). Sorti de sa communauté, qu'il aima toujours, et où il avait deux frères religieux, pour se donner plus complètement aux missions sauvages, il alla d'abord exercer son zèle chez les Chippewas, dans l'Etat du Michigan. Rappelé par Mgr Bourget, il fut appelé à assister M. Marcoux, depuis longtemps missionnaire à Saint-Régis, et, en 1883, il lui succédait. L'oeuvre était difficile. Saint-Régis, comme l'on sait, est sur la frontière. Les Iroquois y sont soumis les uns aux lois des Etats-Unis, les autres à celles du Canada. La plupart étaient plutôt indifférents en matière de religion. Nous l'avons dit, bientôt maître de leur langue,

M. Mainville fit au milieu d'eux une oeuvre de bien considérable. Son caractère un peu bizarre a peut-être assombri ses dernières années, mais en somme il laisse une vie bien remplie que le Bon Dieu, qu'il aimait, saura récompenser.

Le vénérable missionnaire fut assisté au dernier moment par son confrère, M. l'abbé Faubert, curé du Côteau-du-Lac. Mgr l'évêque de Valleyfield, entouré de plusieurs membres du clergé, présida à ses funérailles, dans l'église du Côteau-du-Lac, le 4 décembre.

---

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

---

### 1o Mouvements à la messe

En assistant à la messe, les uns s'asseoient pendant le *Credo*, d'autres restent debout jusqu'à ce que le prêtre aient fait la genuflexion, d'autres enfin jusqu'après le *Dominus vobiscum*. Quelle est la meilleure pratique ?

Il faut d'abord distinguer une messe basse d'avec une messe chantée (sans ministres sacrés) ou solennelle (avec diacre et sous-diacre).

A la *messe basse*, si, ce qui est rarement observé, l'on entend selon le désir de l'Eglise (manifesté dans la rubrique du missel), toute la messe à genoux, à l'exception des deux évangiles pendant lesquels on doit être debout, il faut s'agenouiller immédiatement après le premier évangile, sans s'occuper si le prêtre dit ou ne dit pas le *Credo*. Mais si, selon la pratique presque générale, l'on a une raison de s'asseoir aux moments où c'est l'usage en ce pays, on reste debout pendant que le prêtre récite le *Credo*, selon un usage qui nous vient de France, l'on fait la genuflexion, en même temps que lui, lorsqu'il

récite le verset *Et incarnatus est... et homo factus est*. On s'assied lorsqu'il fait le signe de la croix après qu'il en a fini la récitation (sans attendre après *Dominus vobiscum*, ce qui est propre à la messe chantée ou solennelle) (1).

A une messe chantée ou solennelle, l'on doit être debout pendant que le prêtre récite le *Credo*, l'on fait la génuflexion avec lui (l'on se signe plutôt à la fin du chant qu'à la fin de la récitation) et l'on s'assied lorsque le célébrant est lui-même assis (en même temps que le clergé du choeur).

Ceux qui désirent accomplir avec exactitude tous les mouvements que le bon ordre exige aux divers offices de l'église pourront se procurer une petite plaquette de 16 pages, intitulée *Tenue des fidèles à l'église*, 2e édition dont plus de 40,000 exemplaires ont été écoulés en quelques mois.

#### 20 Oraison pour un défunt ou une défunte

Lorsqu'on dit une messe de *Requiem* pour un défunt et une défunte, peut-on changer les mots *famulorum*, *famularumque* et dire *famuli*, *famulacque*?

En principe, on ne doit faire aux oraisons que les changements indiqués dans le missel même, soit pour l'addition du

---

(1) L'occasion est favorable pour rappeler que si l'on s'est assis après l'évangile ou le *Credo*, ce n'est pas au moment de la consécration qu'on doit se remettre à genoux, mais au *Sanctus*. Il est regrettable qu'un si grand nombre de fidèles ne paraissent pas comprendre ce signal et demeurent assis pendant cette partie si sainte de la messe et sont quelquefois surpris dans cette posture par la sonnerie de l'élévation. Un pieux évêque a écrit : " A partir du *Sanctus*, tout le monde doit être à genoux, dans le recueillement le plus profond et dans l'attente de la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur l'autel, par la *Consécration*. Le silence le plus religieux doit régner dans toute l'église ". (LA MESSE, opuscule populaire, par Mgr de Ségur, chap. XXVIII).

nom du défunt soit pour les variantes de genre ou de nombre. Aussi, lorsque cette question fut posée à la Congrégation des Rites, elle répondit, le 14 juin 1901 (*Ami du clergé*, xxiii, 1901, p. 891). *Négative*. Cette réponse était-elle destinée à affirmer le principe qu'on ne doit pas faire de changements non prévu par le missel, ou seulement à écarter une variante qui alors ne plaisait pas à la Congrégation? On ne sait, mais peu importe. La concession vient d'être accordée. On sait que la Congrégation vient de publier un premier appendice à sa collection des *Décrets authentiques* des Rites et qui forme son VI<sup>e</sup> volume. Or, à cette occasion, comme elle l'avait pratiqué à l'époque de la publication des volumes précédents, la Congrégation a omis les doutes devenus inutiles et en a modifiés d'autres selon des décisions ou décrets postérieurs. Le présent décret est dans ce cas. La Congrégation a accepté la modification qu'elle avait refusée en 1901. Elle permet désormais de dire : *famuli et famulae tuae* (non *famuli famularaeque*), si l'on nomme les défunts, pour lesquels on offre le sacrifice, mais si on ne les nomme pas, elle veut qu'on dise : *famulorum tuorum* (en omettant *famularumque*) au pluriel masculin qui peut couvrir les deux genres.

Il ne faudra donc plus, sur ce point, tenir compte des éditions actuelles des manuels de liturgie (*Le Vavasasseur-Heagy*, *Lerosey*, *Velghe*, *Coppin-Stimart*, etc.), mais uniquement de celles qui seront publiées en 1913 et plus tard, et qui devront indiquer ce détail.

J. S.

---

## OFFICES NOUVEAUX

---

Les prêtres qui se servent d'un psautier de 1912 avec un bréviaire plus ancien, doivent se procurer les feuillets ou plaquettes qui suivent :

Office de S. Joseph . . . . .	10 sous.
Office de S. Jean-Baptiste . . . . .	5 sous.
Suffrage pour l'office <i>B. M. V. in Sabbato</i> .	1 sou.
Suffrage notés et antiennes des vêpres du dimanche . . . . .	2 sous.

Ces offices sont maintenant en vente à la loge du portier de l'archevêché.

Ceux qui ont un bréviaire antérieur à 1910 pourront aussi, s'ils ne les ont déjà, se procurer :

6e leçon des S. Frs-Xav. et Jean-Chrysostôme.	2 sous.
9e leçon du Précieux-Sang . . . . .	2 sous.
9e leçon du S. Nom de Marie et de N.-D.	

On trouvera ces offices en petit format de 5 pouces et en grand format de 7 pouces qui sert aussi en retranchant de la marge pour format moyen de 6 pouces.

---

## PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche, 12 janvier.	—Séminaire de Sainte-Thérèse.
Mardi, 14	—Couvent de Lachine.
Jeudi, 16	—Couvent d'Hochelaga.
Samedi, 18	—Sainte-Elisabeth.